

France 2030 : lancement de l'appel à projets « Défi Flagships » pour soutenir le développement de sous-systèmes innovants pour la robotique, les drones et les équipements intelligents

10.7.2026 - | DGCCRF

Dans le cadre de la stratégie nationale robotique et machines intelligentes, cet appel à projets France 2030 vise à créer une nouvelle dynamique de co-développements entre acteurs émergents et grands acteurs afin d'accélérer le développement, l'industrialisation et la commercialisation de sous-systèmes avancés et souverains pour des solutions en robotique, drones et machines intelligentes.

Volet phare de France 2030, la stratégie nationale robotique et machines intelligentes est orientée vers le développement d'une offre souveraine d'équipements et vise à placer la France en leader sur les marchés émergents à forte croissance et à haute valeur ajoutée de la robotique, des drones (air, terre, mer) et de la fabrication additive (impression 3D). Cette ambition s'appuie sur l'excellence reconnue de la recherche française et sur la dynamique entrepreneuriale de la filière des industries des biens d'équipement.

Depuis son lancement 2023, la stratégie a déjà soutenu près de 100 projets structurants, à travers plusieurs dispositifs majeurs :

- Le lancement de deux programmes de recherche en robotique ;
- Le soutien à 15 projets « Défi transfert » pour accélérer le passage de la recherche aux applications industrielles ;
- L'accompagnement de 51 projets lauréats et 90 organisations dans le cadre des six relèves de l'appel à projets « Offre de robots et machines intelligentes d'excellence ».

Dans ce contexte, un nouvel appel à projets « Défi Flagships » est lancé pour soutenir le développement de sous-systèmes avancés et souverains (structurels, fonctionnels ou cognitifs) pour des solutions en robotique, drones et machines intelligentes, en réponse aux besoins des filières à forts enjeux. Il a pour ambition de créer une nouvelle dynamique de co-développements entre acteurs émergents et grands acteurs pour développer, produire et commercialiser des produits européens souverains de référence.

Opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, ce dispositif adopte un parcours jalonné **en deux phases successives** :

- Phase 1 : d'une durée de 6 mois, ayant pour objectif de préparer les éléments essentiels pour la conception, le développement et la validation du projet en amont du démarrage effectif du développement opérationnel (phase 2). Cette première phase fait l'objet d'une aide sous forme de subvention de 50 k€ à 100 k€.
- Phase 2 : d'une durée pouvant aller de 24 à 30 mois, afin de permettre le développement opérationnel et de réalisation. Les projets doivent présenter **une assiette de dépenses**

éligibles supérieure à 4 M€. A titre exceptionnel et dérogatoire, les projets supérieurs à 1 M€ et inférieurs à 4 M€ peuvent être présentés pour une entrée en phase 2, à l'issue de la phase 1, mais devront démontrer leur contribution majeure aux enjeux stratégiques de résilience et/ou souveraineté.

Dans les deux phases, le projet doit être porté par **un consortium** en capacité de créer les conditions d'une dynamique de développement qui a **vocation à être amplifiée à l'échelle européenne, en entraînant les acteurs émergents**^[1].

Modalités de candidature :

- Une première relève aura lieu le 24 septembre 2026 à 12h00 ;
- La clôture du dispositif aura lieu le 06 avril 2027 ;
- Le cahier des charges et le dossier de candidature sont accessibles via le lien suivant : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-defi-flagships> ;
- Le dépôt des projets est attendu sur la plateforme de dépôt Picxel avec les éléments du dossier de candidature.

Contacts presse :

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 - presse.dge@finances.gouv.fr

Bpifrance : presse@bpifrance.fr

À propos du plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition :** transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur :** 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- **Est mis en œuvre collectivement :** pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale

de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | @SGPI_avenir

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises - à chaque étape de leur développement - en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr> / - Suivez-nous sur X (Ancien Twitter) : @Bpifrance - @BpifrancePresse et sur LinkedIn

[1] Un consortium doit comporter *a minima* une grande entreprise ou ETI, de dimension européenne ou internationale, un ou plusieurs acteurs émergents (toute entité dont la date de création est inférieure à 12 ans), des laboratoires de recherche publique ou privée et des infrastructures d'innovation et/ou de la valorisation à l'international.

<https://presse.economie.gouv.fr/france-2030-lancement-de-lappel-a-projets-defi-flagships-pour-soutenir-le-developpement-de-sous-systemes-innovants-pour-la-robotique-les-drones-et-les-equipements-intelligents>